



impossible de resilier mon contrat mutuelle

Par **maeva**, le **28/01/2009** à **10:03**

Bonjour,

Ayant adhéré à la mutuelle obligatoire de mon entreprise, j'ai résilié celle que j'avais jusqu'à présent. Mais mon contrat n'a pas été résilié dans sa totalité puisque j'ai reçu l'échancier pour deux options que j'aurai, soi-disant, choisi.

En regardant mon contrat, j'ai vu que je n'avais opté pour aucune option mais pour un seul type de contrat incluant déjà ces options (en gros, on ne m'a pas donné le choix!) Je n'ai donc signé qu'un seul contrat principal (incluant les deux options) et non trois contrats distincts. J'ai téléphoné plusieurs fois mais ils ne veulent rien entendre. Ils répondent que les deux options ne pourront être résiliées qu'à leur date anniversaire. Or deux options n'étant plus rattachées à un contrat principal n'ont plus lieu d'être!!

J'ai aussi envoyé un courrier avec les photocopies du contrat mais pas de nouvelles. Je refuse de payer deux mutuelles! Je n'en ai pas les moyens.

Que dois-je faire? Suspendre les prélèvements? J'ai peur des risques encourus! Ma mutuelle est-elle dans son droit?

Merci de vos réponses

Par **ardendu56**, le **29/01/2009** à **23:26**

A réception des contrats d'assurance santé vous disposez de 14 jours ouvrés pour vous rétracter, passer ce délai vous êtes engagés.

Bien à vous.